

La Belgique préservera ses aides européennes

UE Les pays de l'Est encaisseront la grosse part des coupes dans les fonds de cohésion

- ▶ La Commission a présenté le volet « cohésion » du prochain budget européen.
- ▶ La Belgique y conservera ses quelque 2,4 milliards d'euros de fonds de cohésion, dont les aides régionales.

Des frissons d'effroi avaient traversé nombre de dirigeants belges, et surtout wallons, il y a quelques mois lorsque des premiers scénarios émanant de la Commission européenne avaient laissé penser que notre pays pourrait perdre 15 à 30 % de ses aides européennes (*Le Soir* du 15 novembre 2017). Il n'en sera finalement rien. C'est ce qui ressort de la présentation mardi après-midi du volet cohésion (dont les fonds régionaux) du prochain cadre financier pluriannuel de l'UE.

1 Un montant préservé pour la Belgique Alors que le montant de ces fonds de cohésion est de quelque 2,4 milliards d'euros pour la période budgétaire actuelle qui va de 2014 à 2020, un montant exactement identique devrait échoir à la Belgique dans le prochain « cadre financier pluriannuel » (CFP). C'est ce qu'a communiqué ce mardi la Commission européenne en publiant les détails budgétaires de la prochaine politique de cohésion et surtout l'allocation des fonds de cohésion par pays. La Commission avait présenté son épure globale pour le CFP 2020-2027 le 2 mai dernier, premier budget européen post-Brexit, donc sans la contribution du Royaume-Uni (voir ci-contre). Elle en détaille les différents volets jusqu'au 14 juin prochain, en ayant débuté par la politique de cohésion, qui inclut notamment le Fonds de développement ré-

gional (Feder), bien connu en Wallonie.

2 Une méthodologie favorable Contrairement à ce qu'on avait craint chez nous, la Commission a décidé de conserver la méthodologie d'allocation des fonds basée sur trois catégories de régions, déterminées selon le produit intérieur brut rapporté au PIB moyen de l'UE : les régions les moins développées, les régions en transition, et les régions les plus développées. L'enjeu wallon : il avait été question de supprimer la catégorie intermédiaire, dans laquelle sont versées quatre des cinq provinces wallonnes que sont le Luxembourg, Liège, Namur et le Hainaut. (Toutes les autres provinces belges, dont le Brabant wallon, sont dans la catégorie des régions les plus développées. Bruxelles l'est également.)

La formule de calcul a seulement été légèrement adaptée, afin de mieux tenir compte de l'état du marché du travail (on a ajouté le critère du chômage des jeunes), des efforts en matière d'accueil de migrants et des défis climatiques. Ces critères devraient être favorables en particulier à la Région bruxelloise qui, bien que « région plus développée », souffre d'un taux élevé de chômage des jeunes et abrite une importante population d'origine étrangère. Voilà comment la Belgique, dans le cadre d'un budget de l'UE qui au mieux stagnera en termes nominaux et verra les politiques de cohésion et agricole diminuer de 10 et 15 %, devrait bénéficier du même montant d'aides dans la période septennale qui suivra l'actuelle.

3 Les pays de l'Est grands perdants Les pays de l'Est bénéficient, dans le cadre financier 2014-2020, d'une manne mirifique en termes de fonds de cohésion. Mais comme le PIB de ces pays en phase de rattrapage croît à un rythme nettement plus soutenu que celui des « vieilles

économies », le résultat du calcul réduira considérablement leurs fonds européens : la Pologne (sixième plus grand pays de l'UE), qui touchera dans la période actuelle près de 84 milliards d'euros, verrait, selon la proposition de la Commission, ce montant chuter à 65 milliards ; la Hongrie passerait de 23,6 milliards à 18 ; la Tchéquie de 23,5 milliards à 17,8 ; la Slovaquie de 15 à 11,8. Des baisses de l'ordre de 20 % ou plus, à rapporter à une diminution de 10 % du budget total des fonds de cohésion.

A l'autre bout du spectre : la Grèce, l'Italie, et l'Espagne veraient leurs aides grimper respectivement de 8 %, de 6,4 % et de 5 %. Explication : ces pays ont été plus durement frappés par la crise et, pour les deux premiers, subissent de plein fouet la crise migratoire, un facteur qui compte désormais dans la répartition des fonds.

Ce qui n'a pas manqué de faire dire aux pays de l'Est, surtout aux quatre du groupe de Visegrad cités plus haut, que l'UE les pénalisera via le budget pour leur refus de participer à l'accueil des réfugiés. Cette constatation est partagée par nombre d'observateurs. A la Commission, on indique que le calcul des allocations a été réalisé sur base des critères statistiques régionaux, et non en fonction de critères politiques. Mais nul doute que dans la négociation qui s'annonce, ces Etats batailleront ferme pour limiter la casse. Le cadre budgétaire pluriannuel devra être adopté à l'unanimité par les 27 (mais aussi par le Parlement européen) : cela donne un levier de négociation considérable à chaque pays...

4 Des zones d'ombre Hugues Bayet, eurodéputé socialiste spécialisé dans les questions économiques et budgétaires, mais aussi bourgmestre de Farciennes (région de Charleroi) se dit rassuré par le maintien d'une poli-

tique de cohésion qui prend toujours en compte les régions en transition, et par la priorité qui sera accordée à l'innovation et à l'économie verte. « *Je reste par contre prudent sur le lien de conditionnalité avec le semestre européen, c'est-à-dire avec la gouvernance budgétaire. Si c'est pour conditionner l'octroi des fonds européens à une austérité prolongée, ce ne serait plus du tout positif!* »

L'eurodéputé PS souligne aussi que l'abaissement des taux de cofinancement – pour les régions en transition, la Commission propose d'abaisser la part maximale financée par l'UE de 60 % à 55 % – entraînera mécaniquement un effort budgétaire additionnel des États membres. « *Nous pourrions obtenir les mêmes montants. Mais nous devons pour cela payer plus...* » ■

JUREK KUCZKIEWICZ

PÉRIODE 2021-2027

Le premier budget post-Brexit

La Commission européenne a mis sur la table le 2 mai dernier ses propositions pour le prochain « cadre financier pluriannuel » (CFP), le premier auquel ne contribuera plus le Royaume-Uni. Le CFP 2020-2027 serait fixé à 1,137 milliard d'euros, correspondant à 1,1 % du PIB total de l'UE, quasiment une stagnation du budget en chiffres absolus, en dépit de la perte des quelque 13 milliards d'euros annuels britanniques. Mais les nouvelles missions que doit assumer l'UE, notamment en matière de migration, de gestion des frontières extérieures et de sécurité, obligent à revoir à la baisse les deux grandes politiques traditionnelles de l'UE que sont les fonds de cohésion et la politique agricole commune : en chiffres absolus, ces deux politiques seront amputées de 10 et 15 %.

J.K.Z

Wallonie Willy Borsus : « De quoi soutenir notre redéploiement »

Willy Borsus (MR), le ministre-président wallon, a salué mardi comme « *particulièrement importante pour la Wallonie* » la présentation des règlements relatifs aux fonds européens de cohésion. Depuis un quart de siècle en effet, le sud du pays est largement alimenté par les moyens en provenance de l'Union européenne pour assurer sa reconversion économique. « *En Wallonie, il y a des perspectives encourageantes, des frémissements positifs. Mais soyons francs, nous sommes loin du compte* », avait encore dit le « Premier » wallon mercredi dernier en livrant son discours sur l'état de sa Région. Willy Borsus ne visait pas spécialement la commission européenne. Mais

le message s'adressait aussi à elle : « *Si nous devions être ignorés à l'avenir par les politiques européennes de cohésion sociale, il s'agirait d'un coup très dur* », avait-il souligné un peu plus tôt.

La Wallonie ne peut pas (encore ?) se passer de la manne européenne. A l'origine, l'Objectif 1 visait le Hainaut en panne de reconversion industrielle. De 2013 à 2020, l'ensemble du territoire Wallonie était passé de région « en retard » à région « en transition », si l'on excepte le Brabant wallon. Durant cette période, on estime à deux milliards d'euros les investissements opérés en Wallonie dans le cadre de la politique de cohésion, en ce compris les co-financements par les pouvoirs publics régionaux ou locaux et par les entreprises.

Les Wallons craignaient que cette catégorie intermédiaire « en transition » ne soit sacrifiée

A l'image du Comité européen des Régions, les Wallons craignaient que cette catégorie intermédiaire « en transition » (soit entre 75 et 90 % du PIB européen) ne soit sacrifiée par une commission contrainte de revoir ses budgets à la baisse et de concentrer ses moyens sur les territoires plus désœuvrés. La Wallonie aurait basculé dans un no man's land délicat.

Il semble bien que ce scénario s'éloigne : « *La Commission propose bien de conserver les trois catégories de régions, en ce compris la transition. C'était précisément la demande de la Wallonie, rappelle Willy Borsus. L'enveloppe belge qui s'élève à 2,4 milliards va permettre de soutenir notre redéploiement économique et une série d'actions prioritaires comme le soutien à l'innovation, l'investissement dans la transition énergétique.* »

Le Wallon reste toute fois d'une grande prudence : « *Il convient cependant d'attendre les précisions quant aux critères, aux autres régions éligibles... Par ailleurs, une autre étape importante pour la Wallonie est vendredi la proposition concernant la politique agricole commune.* »

La dépendance de la Wallonie à l'égard des fonds européens (Feder, Fonds social...) a parfois fait l'objet de critiques. Mais l'époque de la dispersion des moyens à des fins sous-localistes est révolue. La sélection des projets est le résultat d'un travail d'experts qui s'appuie sur des stratégies régionales comme l'économie digitale ou l'économie bas-carbone. Les dossiers font l'objet d'un audit permanent. Une méthodologie qui a déteint sur les versions successives du plan Marshall et qui restera d'application pour le plan wallon d'investissement annoncé par le gouvernement MR-CDH. ■

ERIC DEFFET